

BUREAU SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 12 septembre 2023

SOMMAIRE

OUVERTURE DE SÉANCE	2
ORDRE DU JOUR	2
DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRÉSENTÉS	2
QUESTIONS DIVERSES.....	7
ANNEXES - Délibérations	8

TABLEAU SUIVI DE DIFFUSION				
Date de réalisation	Objet	Mail	Site net	Autres
29/09/2023	Validation Secrétaire de séance	X (NL)		
06/10/2023	Validation « présents »	X (NL)		
10/10/2023	Montage PV avec délib			FC
10/10/2023	Diffusion en « provisoire » à tous	X (NL)	X (MS)	
BS du 17/10/2023	Approbation « séance suivante »			X (FC)
BS du 17/10/2023	Signature PV			X (FC)
Après le BS 17/10/2023	Diffusion en « définitif »		X (MS)	

SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-trois, le 12 septembre à 14h30, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 9 juin 2023, s'est réuni au 4^{ème} étage du SDES, à la Motte-Servolex, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Béatrice **SANTAIS**, Yves **BERTHIER**, Roger **BLANC-COQUAND**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** et Alain **ZOCCOLO**.

Était absent ou excusé : Robert **AGUETTAZ**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH** et Jean-Marc **VIAL**.

Assistaient également à la réunion : Cindy **MARLIN**, Jean-Elie **MOMMESSIN**, Luc **BERNARD** et Nathalie **LAUGIER**.

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Excusés : 5

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

BS 6-1-2023	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
BS 6-2-2023	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
BS 6-3-2023	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières
BS 6-4-2023	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023
BS 6-5-2023	Travaux IRVE : programme provisoire
BS 6-6-2023	Etudes de développement des énergies renouvelables : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Roger BLANC-COQUAND est élu secrétaire de séance. Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Michel DYEN propose d'adopter le procès-verbal du bureau du 11 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRÉSENTÉS

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Rapport n° BS 6-1-2023

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- 9 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 45 624,00 €TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 0 €HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ Approuver les dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;
- ▶ Autoriser les engagements budgétaires des 9 dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé au présent rapport ;
- ▶ Donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).

Il est précisé que le SIVOM ne rentrant pas dans le dispositif de reversement d'une partie de la part communale de TICFE au SDES, il ne bénéficie pas de participations financières du SDES à ces audits.

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Rapport n° BS 6-2-2023

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 7 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 7 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport représentent une participation financière potentielle maximum de 45 523 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ Approuver les 7 dossiers notés A VALIDER et listés dans le tableau annexé au présent rapport ;
- ▶ Autoriser les engagements budgétaires des 7 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 45 523 € ;
- ▶ Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.

Miche DYEN étant concerné pour sa commune, il se retire du vote et soumet le rapport au vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières

Rapport n° BS 6-3-2023

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représente une participation financière potentielle maximum de 271 811,54 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ *Approuver les dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;*
- ▶ *Autoriser les engagements budgétaires des nouveaux dossiers, sur la base du montant maximum mentionné dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 271 811,54 € ;*
- ▶ *Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrage concernés.*

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2023

Rapport n° BS 6-4-2023

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

4 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- **La Chapelle-du-Mont-du-Chat**, Entrée du Petit Villard, réseau BT (250 ml) ;
- **Hauteluce**, la Combe RD70, réseau HTA/BT (1 200 ml) ;
- **Saint-François-de-Sales**, hameau le Mouchet, réseau BT (720 ml) ;
- **Valgelon-La-Rochette**, chemin des Chaudannes, réseau BT (540ml)

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ *Approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;*
- ▶ *Autoriser les engagements budgétaires des 4 nouvelles opérations concernées par le présent rapport, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*

- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.
- ▶ Autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux IRVE : programme 2023

Rapport n° BS 6-5-2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1^{er} août 2023 prolongé au 1^{er} décembre 2023 avec l'avenant n°1.

Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes rapides (50 kW) dans le cadre de la DSP du réseau eborn via SPBR1 / Easy Charge, 1 est déjà affectée à la commune d'AIX-LES-BAINS.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Il est demandé au présent bureau syndical de valider ou non les nouvelles opérations d'installation d'IRVE listées ci-dessous :

ATTIGNAT-ONCIN	Parking école / église	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1 IRVE
CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	Parking devant cimetière (trvx 2024)	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1 IRVE
CHINDRIEUX	Parking entre RD et terrain de foot, en face de la maison de santé	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1 IRVE
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	1450, place de la Mairie	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1 IRVE
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	Route de la Madeleine, face parking du Bugeon	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1 IRVE

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- 1 convention d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables, conformément aux éléments précisés dans le 2ème tableau de l'annexe jointe au présent rapport.

A noter que 10 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical et le Bureau Syndical (1^{er} tableau de l'annexe jointe au présent rapport).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ Approuver le dossier « à valider » listé dans le tableau annexé au présent rapport ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour le dossier concerné, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.
- ▶ Autoriser les engagements budgétaires associés à ces études ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions, telles que présentées en annexe, et l'ensemble des actes afférents ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Béatrice SANTAIS sollicite des éclaircissements concernant l'achat d'électricité pour les années 2024-2025. Nathalie LAUGIER rappelle les éléments de contexte de ce marché et expose les détails quant aux volumes et aux dates d'achat réalisés et prévues pour 2024 et 2025. Il est rappelé que le coût global TTC sera doublé par rapport à celui payé actuellement. Il est essentiel de noter que cette augmentation par rapport à l'ancien marché se situe entre 2 et 2,5, compte tenu du fait que les SDES ont bénéficié de tarifs très concurrentiels jusqu'à la fin de l'année 2023. Le prix définitif ne sera pas déterminé avant la fin de l'année 2024.

Béatrice SANTAIS exprime son inquiétude et illustre à l'aide d'exemples les répercussions que cela pourrait avoir sur les services offerts par les collectivités territoriales. Cindy MARLIN précise qu'un grand nombre de communes pourrait revenir aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

Serge DAL BIANCO s'interroge sur la date de fin du dispositif de l'ARENH pour savoir s'il est bien prévu pour la fin de l'année 2025, et Michel DYEN confirme cette information.

S'ensuit un débat sur les économies réalisées l'hiver dernier et les réductions de consommation allant jusqu'à 20-30% grâce aux mesures de sobriété énergétique mises en place par les collectivités territoriales, ainsi que la vigilance des particuliers dans leur consommation.

Cindy MARLIN annonce qu'elle assistera à une réunion de GAZELEC en octobre, ce qui lui permettra d'obtenir des informations plus détaillées sur toutes ces questions.

Yves BERTHIER souligne que des ajustements des tarifs de l'eau seront inévitablement nécessaires pour compenser ces hausses de coûts de l'énergie.

Des échanges ont également lieu sur l'état du parc nucléaire et son impact sur le prix de l'électricité. En ce qui concerne les prix du gaz, Béatrice SANTAIS exprime des préoccupations concernant les groupements d'achat et les tarifs fixes, qui peuvent parfois désavantager les collectivités par rapport aux prix du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h30.

La secrétaire auxiliaire de séance,
Nathalie LAUGIER

Le secrétaire de séance,
Roger BLANC-COQUAND

Le Président
Michel DYEN

- ▶ Approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la (aux) convention(s) précitée(s), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;
- ▶ Autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;
- ▶ Autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy-Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.

Marie-Claire BARBIER, étant concernée par ces participations, se retire du vote.

Jean-Elie MOMMESSIN précise qu'à ce jour, 103 communes ont transféré la compétence IRVE au SDES. Il est prévu de poser 30 bornes dans le cadre du marché en cours avec CITEOS, lequel a été prolongé de 4 mois par avenant et se terminera en décembre 2023. Un nouveau marché sera lancé courant novembre. Il explique que les négociations d'avenant en cours avec le délégataire d'eborn avancent bien. L'intégration de nouvelles bornes sera valorisée à "zéro", ce qui est intéressant, compte tenu de la nécessité d'ajouter 600 bornes au total par tous les syndicats d'ici la fin de la DSP (la DSP en compte 1200).

Serge DAL BIANCO demande des précisions sur le mécanisme de CEE lié aux IRVE. Jean-Elie MOMMESSIN précise qu'une nouvelle taxe, la TIRUERT, a été instaurée, et qu'elle devrait générer des recettes estimées entre 6 et 10 millions d'euros pour la DSP, selon différentes hypothèses. Des investissements seront nécessaires sur les bornes pour permettre ces recettes. Michel DYEN précise que ces éléments font partie des négociations en cours pour l'avenant à la DSP.

Jean-Elie MOMMESSIN indique qu'à ce jour, les bornes ont une moyenne de recharge de 1,3 charges par jour, et il est nécessaire d'atteindre 2 charges pour équilibrer financièrement la borne. Il est donc crucial de choisir les emplacements appropriés pour les bornes.

Marie-Claire BARBIER demande s'il existe une obligation d'enrober les places des IRVES. Michel DYEN précise qu'il est plus facile d'accéder aux bornes sans enrobage. L'obligation consiste à matérialiser les places, comme l'a indiqué Jean-Elie MOMMESSIN, et non à les imperméabiliser. De nombreuses solutions de type "evergreen" sont disponibles et sont régulièrement déployées par de nombreux opérateurs pour les places IRVES. Marie-Claire BARBIER souligne qu'il faudra vérifier les aménagements prévus pour la gare de Culoz.

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Etudes de développement des énergies renouvelables : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage Rapport n° BS 6-6-2023

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

ANNEXES - Délibérations

Délibération n° BS 6-1-2023

Objet :
Audits énergétiques des bâtiments communaux :
participations financières

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Roger BLANC-COQUAND

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en septembre 2023.

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 12 septembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Béatrice SANTAIS, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 9 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 45 624,00 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 0 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**

- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés susmentionnés ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 9 dossiers sous MONTANT mentionnés dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **De donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Roger BLANG-COQUAND



Le Président du SDES,

Michel DYEN



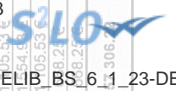
1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2023

Dossiers validés			Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)	
23001 AUDIT	Trévignin	Mairie + cantine	STD	530	23 janv 2023	SDES	2 475,00	2 970,00		1 237,50		1 237,50	
23002 AUDIT	Trévignin	Salle des fêtes	STD	440	23 janv 2023	SDES	1 980,00	2 376,00		990,00		990,00	
23003 AUDIT	Trévignin	Presbytère	STD	300	23 janv 2023	SDES	1 980,00	2 376,00		990,00		990,00	
23004 AUDIT	Trévignin	Ecole	STD	580	23 janv 2023	SDES	2 475,00	2 970,00		1 237,50		1 237,50	
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux	STS	250	26 janv 2023	SDES	1 320,00	1 584,00		660,00		660,00	
23006 AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole	STS	250	26 janv 2023	SDES	1 320,00	1 584,00		660,00		660,00	
23008 AUDIT	Val d'Iserie	Centre Technique Municipal	STD	4965	09 janv 2023	SDES	4 450,00	5 340,00		2 225,00		2 225,00	
23009 AUDIT	Val d'Iserie	Maison de Val	STD	1210	09 janv 2023	SDES	2 970,00	3 564,00		1 485,00		1 485,00	
23010 AUDIT	Essers-Blay	Crèche	STD	1092	09 janv 2023	SDES	2 970,00	3 564,00		1 485,00		1 485,00	
23011 AUDIT	Grésy sur Isère	Ecole	Etude de substitution		13 janv 2023	SDES	3 000,00	3 600,00		1 500,00		1 500,00	
23012 AUDIT	Bourdeau	Mairie	STD	1297	08 déc 2022	SDES	2 970,00	3 564,00		1 485,00		1 485,00	
23013 AUDIT	Viviers-du-Lac	Cure	STS	80	27 févr 2023	SDES	1 320,00	1 584,00		725,00		725,00	
23014 AUDIT	Viviers-du-Lac	Groupe scolaire + Cantine + Bibliothèque	STD	2100	06 févr 2023	SDES	4 450,00	5 340,00		2 225,00		2 225,00	
23015 AUDIT	La Brodère	Mairie	STD	370	06 févr 2023	SDES	1 980,00	2 376,00		990,00		990,00	
23016 AUDIT	La Brodère	Gymnase + Boulofrome	STS	1300	14 déc 2022	SDES	1 980,00	2 376,00		990,00		990,00	
23017 AUDIT	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc (ECJB)	STS + Etude de substitution		06 mars 2023	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00			1 000,00	
23017 AUDIT	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc (ECJB)	STS + Etude de substitution		08 mars 2023	SDES	4 000,00	4 800,00	2 000,00			1 000,00	
23018 AUDIT	La Ravoire	Halle Henri Salvador (Boulofrome et Salle Festive)	STS + Etude de substitution		08 mars 2023	SDES	5 000,00	6 000,00	2 500,00			1 250,00	
23019 AUDIT	La Ravoire	Complexe du Tennis (tennis couvert et club-house)	STS	1322	08 mars 2023	SDES	1 980,00	2 376,00	990,00		495,00	495,00	
23020 AUDIT	Pugny-Chatenod	Mairie	STD	400	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00		1 050,00		1 050,00	
23021 AUDIT	Pugny-Chatenod	Auberge	STD	310	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00		1 050,00		1 050,00	
23022 AUDIT	Pugny-Chatenod	Presbytère	STD	320	08 mars 2023	SDES	2 100,00	2 520,00		1 050,00		1 050,00	
23023 AUDIT	Planaise (SIVU)	Groupe scolaire situé sur la commune de Planaise	STD + DT	1250	11 avr 2023	SDES	3 600,00	4 320,00		1 800,00		1 800,00	
23024 AUDIT	Pont de beauvoisin	Salle des fêtes/Bibliothèque	STS	659	31 mars 2023	SDES	2 500,00	3 000,00		1 250,00		1 250,00	
23025 AUDIT	Pont de beauvoisin	Local Commercial	STS	155	31 mars 2023	SDES	1 600,00	1 920,00		800,00		800,00	
23026 AUDIT	Pont de beauvoisin	Maison de famille	STS	628	31 mars 2023	SDES	2 500,00	3 000,00		1 250,00		1 250,00	
23005 AUDIT	Ayn	Logement communaux (à annuler)	STS	250	26 janv 2023	SDES	-1 320,00	-1 584,00				-660,00	
23006a AUDIT	Ayn	Mairie/Ecole (complément suite erreur de surface)	STS	650	26 janv 2023	SDES	1 180,00	1 416,00		590,00		590,00	
23027 AUDIT	Villardin-Bourquet	Bâtiment Grand Air	STD + DT	1518	28 avr 2023	SDES	3 600,00	4 320,00		1 800,00		1 800,00	
23028 AUDIT	CC Val Guiers	Siège	STD	445	20 mars 2023	SDES	1 856,00	2 227,20		0,00		2 227,20	
23029 AUDIT	Challes-les-Eaux	Crèche	STD	350	07 juin 2023	SDES	3 234,00	3 880,80		1 478,53		1 478,53	
23030 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole élémentaire	STD	2521	07 juin 2023	SDES	5 408,00	6 489,60		2 469,11		2 469,11	
23031 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cantine élémentaire	STD	220	07 juin 2023	SDES	3 234,00	3 880,80		1 478,53		1 478,53	
23032 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole maternelle et cantine	STD	1185	07 juin 2023	SDES	4 551,00	5 461,20		2 077,83		2 077,83	
23033 AUDIT	Challes-les-Eaux	Salle Les Pervenches	STD	1131	14 déc 2022	SDES	4 551,00	5 461,20		1 933,96		1 933,96	
23034 AUDIT	La Motte-Servolex	Ecole Maternelle Picaud	STD	924	14 déc 2022	SDES	3 845,00	4 614,00		1 933,96		1 933,96	
23035 AUDIT	La Motte-Servolex	Groupe scolaire Picaud	STD	3233	14 déc 2022	SDES	5 408,00	6 489,60		2 225,00		2 225,00	
23036 AUDIT	La Motte-Servolex	Centre social Jacques Hochard	STD	940	14 déc 2022	SDES	3 845,00	4 614,00		1 933,96		1 933,96	
23037 AUDIT	Le Noyer	Ensemble Mairie	STS	377	20/06/2023	SDES	2 673,00	3 207,60		1 336,50		1 336,50	
23038 AUDIT	Le Noyer	Presbytère	STD	160	20/06/2023	SDES	2 673,00	3 207,60		1 336,50		1 336,50	
23029 AUDIT	Challes-les-Eaux	Crèche	STD	350	07/06/2023	SDES	3 234,00	3 880,80		1 478,53		1 478,53	
23030 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole élémentaire	STD	2521	07/06/2023	SDES	5 408,00	6 489,60		2 469,11		2 469,11	
23031 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cantine élémentaire	STD	220	07/06/2023	SDES	3 234,00	3 880,80		1 478,53		1 478,53	
23032 AUDIT	Challes-les-Eaux	Ecole maternelle et cantine	STD	1185	07/06/2023	SDES	4 551,00	5 461,20		2 077,83		2 077,83	
23033 AUDIT	Challes-les-Eaux	Salle Les Pervenches	STD	1131	14/12/2022	SDES	4 551,00	5 461,20		1 933,96		1 933,96	
23034 AUDIT	La Motte-Servolex	Ecole Maternelle Picaud	STD	924	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00		1 933,96		1 933,96	
23035 AUDIT	La Motte-Servolex	Groupe scolaire Picaud	STD	3233	14/12/2022	SDES	5 408,00	6 489,60		2 225,00		2 225,00	
23036 AUDIT	La Motte-Servolex	Centre social Picaud	STD	940	14/12/2022	SDES	3 845,00	4 614,00		1 933,96		1 933,96	
23037 AUDIT	Le Noyer	Ensemble Mairie	STS	377	20/06/2023	SDES	2 673,00	3 207,60		1 336,50		1 336,50	
23038 AUDIT	Le Noyer	Presbytère	STD	160	20/06/2023	SDES	2 673,00	3 207,60		1 336,50		1 336,50	
Total déjà validé à ce jour (48 nouveaux dossiers + 1 complément + 1 annulation)							153 280,00	183 936,00	7 490,00	59 126,02	30 579,02	30 579,02	

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

ID : 073-257302232-20230912-DELIB
 6 1 23-DE



Dossiers à valider		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation ACTEE (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
23039 AUDIT	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Mairie et logement	STS	180	04/09/2023	SDES	2 700.00 €	3 240.00 €	1350	0.00 €	0.00 €	1 350.00 €
23040 AUDIT	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Salle polyvalente	STS	335	04/09/2023	SDES	2 700.00 €	3 240.00 €	1350	0.00 €	0.00 €	1 350.00 €
23041 AUDIT	Montcel	Mairie	STD	400	03/07/2023	SDES	3 900.00 €	3 960.00 €	1650	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
23042 AUDIT	Montcel	Ecole et local ancienne poste	STD	660	03/07/2023	SDES	3 900.00 €	4 680.00 €	1950	0.00 €	0.00 €	1 950.00 €
23043 AUDIT	Montcel	Salle polyvalente (Gymnase)	STD	600	03/07/2023	SDES	3 100.00 €	3 720.00 €	1550	0.00 €	0.00 €	1 550.00 €
23044 AUDIT	Montcel	Restaurant scolaire et Halle garderie	STD	200	03/07/2023	SDES	3 300.00 €	3 960.00 €	1650	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
23045 AUDIT	SIVOM Les Saïstes	Maison des Saïstes	STD	1980	16/09/2023	SDES	4 700.00 €	5 640.00 €	0	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
23046 AUDIT	SIVOM Les Saïstes	Services techniques	STD	1940	16/09/2023	SDES	4 700.00 €	5 640.00 €	0	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
23047 AUDIT	SIVOM Les Saïstes	Bâtiment Le Signal	STD	6413	16/09/2023	SDES	9 620.00 €	11 544.00 €	0	0.00 €	0.00 €	9 620.00 €
Validés le 12 septembre 2023 (9 nouveaux dossiers)							38 020.00	45 624.00	9 500.00	0.00	0.00	28 520.00

Compléments à valider		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment (raison du complément)	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
A valider le 12 septembre 2023 (0 complément)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Dossiers à annuler		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment (raison du complément)	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
A annuler le 12 septembre 2023 (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Total année 2023							191 300.00	229 560.00	16 990.00	59 126.02	30 579.02	85 826.22
------------------	--	--	--	--	--	--	------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------

(*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

2 -Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2023

Dossiers validés		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT
Total déjà validé (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total année 2023 (0 dossier)							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Simulation Thermique Statique

(2) Simulation Thermique Dynamique

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_1_23-DE

Délibération n° BS 6-2-2023

Objet :
Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes :
participations financières

Date de la convocation
9 juin 2023

Membres :
En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à la délibération : 7

Secrétaire de séance élu :
Roger BLANC-COQUAND

Nota :
Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en **septembre 2023**.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers soumis au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les 7 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

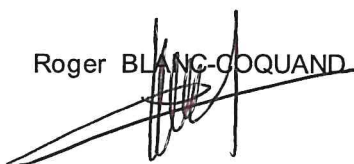
Ces 7 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération représentent une participation financière potentielle maximum de 45 523 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération (Monsieur DYEN ne prenant pas part au vote) décide :

- ▶ **D'approuver les 7 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 7 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 45 523 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Roger BLANC-COQUAND



Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le
ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_2_23-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 12 septembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

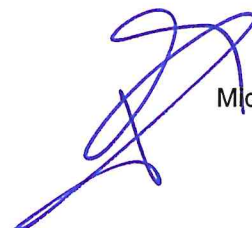
Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Béatrice **SANTAIS**, Yves **BERTHIER**, Roger **BLANC-COQUAND**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Robert **AGUETTAZ**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH** et Jean-Marc **VIAL**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président du SDES,

Michel DYEN



Annexe n° BS 6-2-2023

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés			Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Matériels éligibles			
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	Luminaires déposés		
2021-48a	Saint-Pierre-d'Albigny	Installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble de la commune	12-nov-21	15-nov-21	20 700	20 700	2 985		4				
23001TVXEP	Motz	Divers secteurs	15-déc-22	02-févr-23	36 061	23 568	5 935	20	9				
23002TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs	06-déc-22	06-déc-22	4 800	4 800	1 980		12				
23003TVXEP	La Léchère	Divers secteurs hors zone en régie (Petit Cœur)	19-déc-22	20-déc-22	16 680	13 920	4 785		29				
23004TVXEP	Saint-Marcel	La Saucette	15-déc-22	20-janv-23	18 310	15 314	4 060	18					
23006TVXEP	Drumettaz-Clarafond	Le Biolay	03-janv-23	05-janv-23	22 500	22 500	3 475	15					
23007TVXEP	Les Chapelles	Picolard, Montigrod, Chef Lieu	12-janv-23	16-janv-23	20 800	17 920	3 670	16					
23008TVXEP	La Bâthle	Divers secteurs	13-janv-23	07-févr-23	63 305	52 250	5 808	99					
23009TVXEP	Villard-Léger	ère, Route des Barraques, Le Buisson, La Bottière, Les Michellins,	19-janv-23	30-janv-23	25 304	18 062	11 280	57					
23011TVXEP	Beaufort	Ensemble de la commune	31-janv-23	31-janv-23	12 420	12 420	1 485		45				
23012TVXEP	Grignon	rue Louis Berthet	03-févr-23	07-févr-23	9 524	9 524	1 370	20					
23013TVXEP	Saint-Jean-d'Arves	Tour et Chal	23-févr-23	22-mai-23	22 320	22 320	2 950	36					
23015TVXEP	CC Cœur de Savoie	ZAE Alpespace	23-mars-23	23-mars-23	76 617	54 160	20 150	154	3				
23016TVXEP	Grésy-sur-Aix	Divers secteurs-Tranche 3	23-mars-23	23-mars-23	40 537	36 730	14 220	78					
23017TVXEP	Chindrieux	Chaudieu et Apôtres	29-mars-23	30-mars-23	12 870	9 200	2 665	10	1				
23018TVXEP	Les Avanchers-Valmorel	Le Crey, La Grange, Les Avanchers Chef Lieu	27-mars-23	11-avr-23	48 234	42 175	12 680	67					
23019TVXEP	CC de Yenne	ZAC des Fontanettes	03-mai-23	03-mai-23	6 556	6 556	2 695	11					
23020TVXEP	Montmélan	Postes F-H-AA-AJ-AC	05-avr-23	05-avr-23	35 115	15 982	2 819	43					
23022TVXEP	Saint-Vital	Divers secteurs	07-avr-23	12-avr-23	8 069	6 164	2 890	12					
23023TVXEP	Grignon	RD 925	06-avr-23	14-avr-23	80 666	33 750	825	25					
23024TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	église, Rue Pierre Descôles, Ruelle de la Poste, Rue du 8 mai, Pla	22-févr-23	25-mai-23	42 804	31 000	11 300	60					
23025TVXEP	Sainte-Hélène-du-Lac	à de Peguet, rue de la Croisette, rue du Pichat, route du Grésivaud	21-avr-23	03-mai-23	39 058	25 595	15 220	71	12				
23026TVXEP	Le Pont-de-Beauvoisin	on de Crousaz, Avenue Jean Jaurès, Rue Emmanuel Crélet, Rout	18-avr-23	02-mai-23	35 952	30 552	13 940	76					
23027TVXEP	Saint-Béron	n, Route de la Bridoire, Avenue de la Gare, Rue Jules Ferry, Cher	03-avr-23	17-mai-23	47 330	43 995	20 357	97	21				
23028TVXEP	Rognaix	Divers secteurs	21-avr-23	10-mai-23	67544,44	24974,7	13100	70					
23029TVXEP	Sainte-Reine	Divers secteurs	19-mai-23	25-mai-23	24 248	16 179	8 595	39		1			
23005	Les Échelles	Divers secteurs	02-janv-23	07-juin-23	30954	12394	7100	52					
23031	Saint-Alban-Leyse	Piste Cyclable Impasse du repos	09-juin-23	14-juin-23	2 666	1 005	750	3					
Total déjà validé à ce jour (27 dossiers + 1 complément)					871 944	623 710	199 089	1 149	136	1	0		

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_2_23-DE



Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_2_23-DE

Dossiers à valider			Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Matériels éligibles			
Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de reception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	Luminaires déposés	
23032TVXEP	Dnumetzaz-Clarafond	Chemin de la Boisière	10 juil 2023	21 juil 2023	9 285	5 873	3 315	17				
23021TVXEP	Motz	Divers secteurs	06 avr 2023	07 juil 2023	86 684	79 917	13 690	86				
23033TVXEP	La Croix de la Rochette	Divers secteurs	11 juil 2023	12 juil 2023	46 743	19 918	11 120	56	4		9	
23034TVXEP	Saint-Alban-Leyse	Rue du Fretzey et rue du Violet	31 juil 2023	03 août 2023	8 722	8 505	3 310	15				
23035TVXEP	Mouxy	Place de la Vierge et de la Mairie	11 août 2023	18 août 2023	19 593	14 790	3 043	12			3	
23036TVXEP	Saint-Ours	Divers secteurs	16 août 2023	18 août 2023	20 132	15 069	6 205	29				
23037TVXEP	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Peitt Villard	17 août 2023	18 août 2023	36 105	33 075	4 840		4	11		
Validés le 12 septembre 2023 (7 nouveaux dossiers)												
					1 099 189	800 856	244 612	1 364	140	12	12	
Total année 2023												
Nouveaux dossiers déjà validés												
Compléments dossiers déjà validés												

Délibération n° BS 6-3-2023

Objet :

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents prenant part à la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :

Roger BLANC-COQUAND

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en **septembre 2023**.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 12 septembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Béatrice **SANTAIS**, Yves **BERTHIER**, Roger **BLANC-COQUAND**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Robert **AGUETTAZ**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH** et Jean-Marc **VIAL**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 22 février 2023.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération, représente une participation financière potentielle maximum de 271 811,54 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des nouveaux dossiers, sur la base du montant maximum mentionné dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 271 811,54 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrage concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Roger BLANC-COQUAND

Le Président du SDES,

Michel DYEN

Annexe n° BS 6-3-2023

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2023

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
22-012 TRVX BAT	Cevins	Ancienne Fruitière	01 sept 2022	05 avr 2023	125 656,72 €	125 656,72 €	60%	75 394,03 €	ITE, menuiseries, remplacement chaudière fioul par PAC,
22-014 TRVX BAT	Saint-Pierre-d'Albigny	Mairie/Cinéma	11 janv 2023	12 janv 2023	1 224 390,00 €	539 678,06 €	35%	80 000,00 €	Isolation murs + combles + VMC + chaudière + remplacement menuiseries
23-006 TRVX BAT	Les Allues	Office de Tourisme de Meribel	15 mai 2023	25 mai 2023	1 889 628,00 €	757 601,14 €	20%	80 000,00 €	ITE, remplacement des menuiseries, isolation de la toiture
22-013 TRVX BAT	Les Echelles	Maison Stendhal	03 avr 2023	03 avr 2023	318 676,00 €	179 729,00 €	35%	62 905,15 €	Iso combles + menuiseries + chaudière granulés + VMC + Isolation murs
23-009 TRVX BAT	Val-d'Arc	Groupe scolaire Randens	07 juin 2023	07 juin 2023	998 914,00 €	685 014,00 €	35%	80 000,00 €	menuiseries + iso combles + ITE + chaudière + VMC
Total déjà validé à ce jour (5 dossiers)					4 557 264,72 €	2 287 678,92 €	-	378 299,18 €	-

Réf dossier	Dossier à valider		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
23-003 TRVX BAT	Batby	Centre de loisirs	25-janv-23	26-janv-23	935 000,00 €	346 996,88 €	50%	80 000,00 €	Isolation Murs / Toiture terrasse / Dalle + Remplacement menuiseries + Installation d'une VMC DF + Régulation chauffage + Relamping LED
23-011 TRVX BAT	Salins-Fontaine	Salle polyvalente	24-mai-23	25-août-23	1 303 784,36 €	326 435,14 €	50%	80 000,00 €	Toiture + Menuiseries + PAC air/eau + CTA DF + Relamping LED
23-012 TRVX BAT	Val-d'Isère	Crèche	15-juin-23	29-août-23	198 040,00 €	159 057,72 €	20%	31 811,54 €	Menuiseries + installation d'une GTB (régulation CTA + chauffage)
23-013 TRVX BAT	Cognin	Maison RACT	25-juil-23	31-août-23	1 244 499,00 €	274 050,00 €	50%	80 000,00 €	Isolation Murs / Combles + Remplacement menuiseries + Installation PAC Air/Eau du réseau de chauffage + Ventilation double Flux
Validés le 12 septembre 2023 (4 nouveaux dossiers)					3 681 323,36 €	1 106 539,74 €	-	271 811,54 €	-

Total année 2023					8 238 588,08 €	3 394 218,66 €	-	650 110,72 €
------------------	--	--	--	--	----------------	----------------	---	--------------

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023



Publié le

ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_3_23-DE

Délibération n° BS 6-4-2023

Objet :
**Travaux d'enfouissement de réseaux
sous maîtrise d'ouvrage du SDES :**
Programme provisoire 2023

Date de la convocation
9 juin 2023

Membres :
En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à
la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :
Roger BLANC-COQUAND

Nota :
Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
septembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 12 septembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège
social du SDES à la Motte-Servolex (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel
DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal
MARTIN, Béatrice **SANTAIS**, Yves **BERTHIER**, Roger
BLANC-COQUAND, Serge **DAL BIANCO**, Michel
DYEN et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Robert **AGUETTAZ**, Jean-Claude
RAFFIN, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH**
et Jean-Marc **VIAL**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

4 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **La Chapelle-du-Mont-du-Chat**, Entrée du Petit Villard, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ **Hauteluce**, la Combe RD70, réseau HTA/BT (1 200 ml) ;
- ▶ **Saint-François-de-Sales**, hameau le Mouchet, réseau BT (720 ml) ;
- ▶ **Valgelon-La-Rochette**, chemin des Chaudannes, réseau BT (540ml)

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver le programme provisoire 2023 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 4 nouvelles opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;**

- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

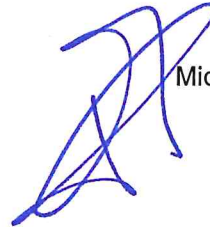
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Roger BLANC COQUAND



Le Président du SDES,

Michel DYEN



Travaux d'entouffissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Agent SDES	Coûts liés à l'opération				Répartition financière totale en Euros						
							Montant HT		TVA		Commune		SDES				
							Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3)	Télécoms (4)	Frais de MOA - 3%	Participation aux travaux TTC	TVA récupérable	Participation aux travaux TTC (avec TVA)	
AX-LES-BAINS	Secteur de l'hippodrome, aménagement du Titre	73 008	MOA SDES	25-avr-23	23012	SS	36 608	20 726	32 181	7 922	10 581	110 640	107 418	110 640	7 332	25 626	32 947
ALBERTVILLE	Route de Fallou	73 011	Gpmt crndes	11-juil-23	23041	LG	78 068	-	-	15 614	-	96 482	93 681	96 482	26 231	54 647	70 261
BOURDEAU	Secteur Maître Rue du Port	73 050	MOA SDES	21-mars-23	23009	SG	24 477	20 004	22 254	4 095	4 451	57 760	56 077	57 760	33 479	19 385	24 281
BIOLLE (LA)	Rue du Nant Burnier	73 043	MOA SDES	11-juil-23	23040	SG	25 583	20 004	39 443	5 117	11 889	102 036	102 036	102 036	80 122	19 858	24 975
BOURGET-DU-LAC (LE)	Secteur la Serraz	73 051	MOA SDES	7-fév-23	23034	SG	78 500	43 027	40 837	15 700	16 773	194 838	194 838	200 683	135 883	49 100	64 800
BRIDORE (LA)	Secteur route de Vaugneulé	73 058	MOA SDES	21-mars-23	23010	SG	191 131	26 189	42 104	38 228	13 659	320 649	311 309	320 649	151 293	38 226	131 129
CHINDRIEU	Rue de Vars	73 085	Gpmt crndes + MOA SDES	25-avr-23	23043	SS	127 403	45 168	47 283	25 481	18 494	263 648	263 648	271 763	159 643	86 639	112 120
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	Impasse de l'Avenir	73 089	MOA SDES	7-fév-23	23003	SG	18 380	11 574	11 574	3 072	2 315	36 999	36 999	1 078	15 898	3 672	21 011
COMPOTE (LA)	Secteur Haut du Chef-lieu	73 090	MOA SDES	7-fév-23	23002	SG	108 889	48 453	54 640	21 780	20 619	254 380	254 380	262 021	167 292	21 780	94 729
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Route du Bloyat - Tranche 2	73 103	Gpmt crndes	21-mars-23	23005	SS	56 197	-	-	11 239	-	67 436	67 436	18 882	11 239	39 338	50 577
ECHELLES (LES)	Rue Jules Ferry	73 105	MOA SDES	25-avr-23	18017	SG	46 279	14 155	7 180	9 256	4 267	83 570	81 136	2 034	41 269	33 045	42 301
ECOLE-EN-BAUGES	Secteur Maître	73 106	MOA SDES	21-mars-23	21062	SG	21 885	8 778	5 468	4 377	2 649	44 658	43 358	1 301	24 072	4 377	16 209
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSURE	Secteur la Rochette Tranche 2	73 116	Gpmt crndes	7-avr-23	23001	SG	158 380	43 367	66 135	31 276	21 940	328 878	319 299	9 979	204 861	31 276	92 741
GRAND-AGUEBLANCHE	AGUEBLANCHE, Hameau des Empéas - Tranche 2	73 003	Gpmt crndes	11-juil-23	23042	SS	53 749	-	-	10 750	-	64 498	64 498	1 935	18 060	10 750	48 374
GRESY-SUR-SERE	Grand'Rue	73 129	Gpmt crndes	11-juil-23	23039	SG	34 619	15 013	11 803	6 824	5 363	73 934	73 722	2 212	44 776	6 924	24 234
JARRIER	Noire Dame, Bormat et Varchinières - Tranche 2	73 138	Gpmt crndes	21-mars-23	22017	SS	63 896	9 403	52 532	12 779	12 387	159 998	150 998	4 530	97 521	12 779	45 228
MERY	Route des Jacquiers - Tranche 2	73 155	MOA SDES	25-avr-23	23013	SS	92 184	71 538	51 444	16 437	24 596	265 942	258 196	7 746	160 726	18 437	85 215
MONTGILBERT	Chef-lieu	73 168	Gpmt crndes	25-avr-23	23021	SG	106 172	22 435	79 084	21 234	20 300	298 681	298 205	7 476	154 467	21 234	80 959
SAINTE-HELENE-DU-LAC	Secteur Pogliant	73 240	MOA SDES	25-avr-23	23018	SS	158 486	53 457	101 769	31 697	31 045	387 749	376 455	11 284	248 330	31 697	107 722
SAINTE-REINE	Haut de Routhenas	73 277	MOA SDES	25-avr-23	23015	SG	15 366	27 656	7 009	3 073	1 402	26 850	26 850	806	12 526	3 073	12 056
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Belleville HTA	73 272	MOA SDES	25-avr-23	22059	SG	71 243	-	-	14 249	-	86 491	86 491	2 585	23 938	14 249	49 870
UGINE	Secteur Lachy BT	73 303	Gpmt crndes	25-avr-23	23022	SG	62 752	-	-	12 550	-	75 302	75 302	2 259	21 085	12 550	43 926
UGINE	Impasse du Laitier HTA	73 303	MOA SDES	25-avr-23	23023	SG	32 801	-	-	6 560	-	39 362	39 362	1 181	11 021	6 560	22 961
VILLARD-LEGER	Secteur Bulson	73 315	MOA SDES	25-avr-23	23019	SS	82 378	23 761	36 574	16 476	12 067	176 393	171 256	5 138	101 293	16 476	58 664
AX-LES-BAINS	Chemin des Blâtres	73 008	MOA SDES	8-juin-23	23014	SS	40 953	13 739	30 036	8 191	8 755	104 724	101 674	3 050	67 867	8 191	28 667
BARBERAZ	GRAND-CHAMBERY - Barberaz, La Ravotte - RD1006 Tranche 2 Ouest	73 029	Gpmt crndes	8-juin-23	23028	SG	115 207	-	-	23 041	-	138 249	142 396	4 147	40 230	23 041	79 124
ENTRELACS	Hameau des Darmand	73 010	Gpmt crndes	8-juin-23	23024	SS	125 432	-	-	25 068	9 401	213 131	208 923	6 208	102 768	25 068	85 259
PESEY-MANICROK	Ruelle de la Fruitière	73 197	Gpmt crndes	8-juin-23	23030	SS	47 474	19 642	28 549	9 495	9 638	114 798	114 798	3 444	75 015	9 495	33 732
PORTE-DE-SAVOIE	Rue Général Decour, rue Henry Planche	73 151	MOA SDES	8-juin-23	23016	FB	109 769	42 574	62 394	21 954	20 994	257 686	257 686	7 731	160 701	21 954	82 762
RUFFREUX	ZAE de Saumont	73 218	MOA SDES	11-juil-23	23027	SG	91 634	36 817	39 648	18 327	15 293	207 770	207 770	6 052	119 710	18 327	69 733
SAINT-MARCEL	Montfort, Hameau de la Ville	73 253	Gpmt crndes	8-juin-23	23031	SS	52 725	-	-	10 545	-	63 270	63 270	1 888	17 718	10 545	38 907
SAINT-OURS	Route du Chef-Lieu, RD 211 D	73 265	MOA SDES	8-juin-23	22043	SS	46 282	11 642	24 538	9 256	7 286	98 954	98 954	2 969	60 269	9 256	32 397
SEEZ	Rue du Soli, montée de Baliface et giratoire des Grandes Alpes - IT	73 285	Gpmt crndes	11-juil-23	23037	SS	168 621	75 692	109 044	33 724	36 947	424 028	424 028	12 721	289 802	33 724	113 422
VILLAREMBERT	Liaison Fromentières / Chef-lieu	73 318	MOA SDES	11-juil-23	22060	SG	66 038	27 872	43 186	13 208	14 212	164 516	164 516	4 935	104 817	13 208	51 427

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_4_23-DE



Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	Date BS	N° Opération	Agrit SDES	Montant HT				TVA		Montant TTC	Total général TTC + MOA	Participation SDES	Répartition financière totale en Euros				
							Région	Département	Eclairage public	Télécoms public	Télécoms	Région				Département	Eclairage public (3)	Télécoms (4)	Commune	
																			Participation aux travaux TTC	Participation aux travaux HT
CHAPPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	Secteur le Petit Villard (Complément au projet initial présenté au BS du 14/09/2021)	73 076	Gipit emdes	25-sep-23	21057	SG	1 250	250	-	-	1 500	1 545	45	545	750	1 000				
CHINDREUX	Chemin de la Tour (Complément au projet initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 085	Gipit emdes + MOA SDES	25-sep-23	19081	SS	23 632	4 623	1 081	34 844	35 890	1 045	14 956	4 726	16 207	20 934				
DOUCY-EN-BAUGES	La Villard Tranche 2 (Complément au projet initial présenté au BS du 05/07/2022)	73 101	MOA SDES	25-sep-23	22023	SG	900	2 650	180	2 412	15 552	16 019	467	14 799	180	1 220				
GRAND-ANGUEBLANCHIE	Hameau des Emples - Tranche 1 (Complément au projet initial présenté au BS du 10/3/2022)	73 003	Gipit emdes	25-sep-23	22006	SS	9 178	-	1 836	-	11 014	11 344	330	4 002	1 836	7 343				
JACOB-BELLECOMBETTE	Rue du Granier (Complément au projet initial présenté au BS du 21-11-2021)	73 137	MOA SDES	21-mars-23	21078	SS	4 577	5 406	3 155	915	15 766	16 239	473	12 577	915	3 661				
MOUXY	Chemin des Bugnards (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	73 182	Gipit emdes	7-fév-23	19065	SS	4 503	12 594	9 658	901	32 106	33 069	863	29 777	901	3 292				
PEISEY-NANCROIX	Montée de Néglias (Complément au projet initial présenté au BS du 23-04-2021)	73 197	Gipit emdes	7-fév-23	21021	SS	4 019	-	804	-	4 823	4 868	145	1 752	804	3 216				
PEISEY-NANCROIX	Hameau des Arches (Complément au projet initial présenté au BS du 09-09-2019)	73 197	MOA SDES	7-fév-23	19046	SS	6 868	-	1 374	-	8 241	8 489	247	2 695	1 374	5 794				
SAINTE-PIERRE-D'ALBIGNY	Hameau de Michans (Complément au projet initial présenté au BS du 7-12-2018)	73 270	TRANS MOE + MOA SDES	7-fév-23	18520	SS	43 269	6 972	11 072	3 609	73 575	75 782	2 207	41 593	8 654	34 190				
VIVIERS-DU-LAC	Rue de la Gare Chemin du Nèpis (Complément au projet initial présenté au BS du 23/04/2021)	73 328	MOA SDES	25-sep-23	21027	SG	600	3 160	1 106	854	5 842	6 017	175	5 537	120	480				
ENTRELACS	Rues Joseph Micaut et du 17 octobre (Complément au projet initial présenté au BS du 24/05/2022)	73 010	Gipit emdes	8-juin-23	22030	SS	21 614	-	12 917	2 583	41 408	42 679	1 240	25 388	4 323	17 291				
MOUTIERS	Faubourg de la Madeline (Complément au projet initial présenté au BS du 12/04/2022)	73 181	MOA SDES	8-juin-23	22010	SS	1 524	-	4 981	305	7 606	8 041	234	6 821	305	1 219				
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	Hameau de la Ferrière (Complément au projet initial présenté au BS du 26/02/2021)	73 241	Gipit emdes	8-juin-23	21017	SS	-	-	1 742	348	2 091	2 154	63	2 154	-	-				
Total déjà validé à ce jour :							34	13	Compléments	19 480	5 684 349	5 684 349	1 895 712	3 251 740	546 897	1 395 772	2 462 609			
CHAPPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	Entrée du Petit Villard	73 370	Gipit emdes		23048	LG	37 982	-	-	-	45 979	46 946	1 367	46 946	-	-				
HAUTELUCE	La Combe RD70	73 132	Gipit emdes		23034	SG	150 332	30 066	-	180 398	185 811	130 266	5 412	55 545	30 066	100 199				
SAINTE-FRANCOISE-DE-SALES	Hameau le Mouchet	73 234	MOA SDES		23026	SG	64 796	24 535	39 864	12 886	155 070	159 722	4 652	97 506	12 959	62 217				
VALGELON LA ROCLETTE	Chemin des Chaudannes	73 215	Gipit emdes		23025	FB	110 614	-	-	132 736	136 718	112 194	3 962	24 525	22 123	90 071				
Validés le 12 septembre 2023 :							4	4	Nouvelles opérations	383 725	513 704	529 197	15 414	224 521	65 148	239 528	304 676			
Secteur rue... (Complément au projet initial présenté au BS du XXXX/XXXX)							#N/A													
Validés le 12 septembre 2023 :							Complément(s) à projet initial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Total travaux année 2023							3 093 209	756 529	1 185 694	618 642	388 404	6 042 278	6 223 546	19 480	3 476 261	611 045	2 136 240			
TTC							3 711 851	907 834	1 422 592	618 642	388 404	6 042 278	6 223 546	19 480	3 476 261	611 045	2 136 240			

(1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité
 (2) TVA traitée via la DGFIP (attestation d'investissement du nouveau contrat de concession).
 (3) TVA éclairage public récupérée par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur.
 (4) TVA génie civil telecom non récupérable

34	Nouvelles opérations déjà validées	4	Nouvelles opérations à valider
13	Compléments d'opérations déjà validés	13	Compléments d'opérations à valider
47		38	

51	Opérations nouvelles et compléments validés en 2023
----	---

156 877	Dossier initial moyen
19 584	Dossier complémentaire moyen

Délibération n° BS 6-5-2023

Objet :
Travaux IRVE :
Programme 2023

Date de la convocation
9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à
la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :
Roger BLANC-COQUAND

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en **septembre 2023**.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 12 septembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Béatrice **SANTAIS**, Yves **BERTHIER**, Roger **BLANC-COQUAND**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Robert **AGUETTAZ**, Jean-Claude **RAFFIN**, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH** et Jean-Marc **VIAL**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE)* » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

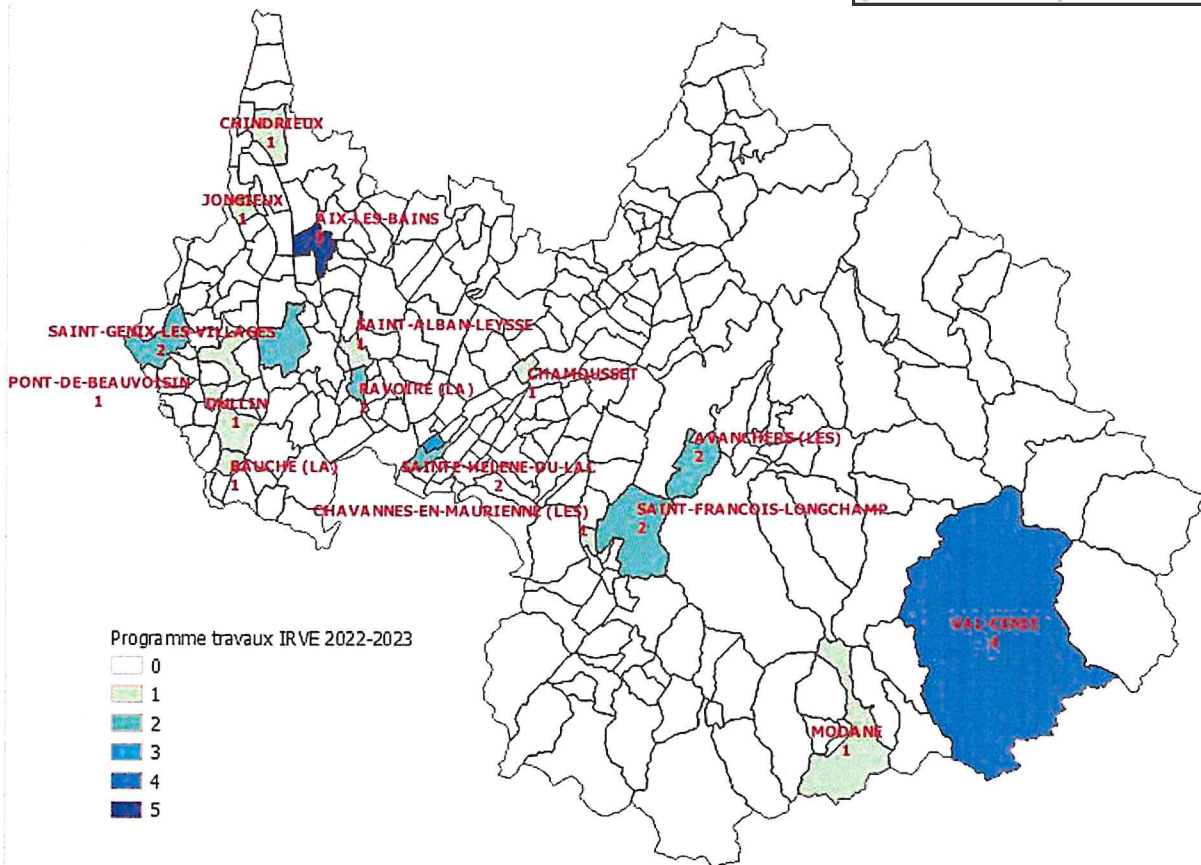
Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Citéos, d'une durée d'une année, du 2 août 2022 au 1er août 2023 prolongé au 1er décembre 2023 avec l'avenant n°1. Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes rapides (50 kW) dans le cadre de la DSP du réseau ebom via SPBR1 / Easy Charge, 1 est déjà affectée à la commune d'AIX-LES-BAINS.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Il est demandé au présent bureau syndical de statuer sur les nouvelles opérations d'installation d'IRVE listées ci-dessous :

ATTIGNAT-ONCIN	Parking école / église	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1 IRVE
CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	Parking devant cimetière (trvx 2024)	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1 IRVE
CHINDRIEUX	Parking entre RD et terrain de foot, en face de la maison de santé	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1 IRVE
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	1450, place de la Mairie	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1 IRVE
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	Route de la Madeleine, face parking du Bugeon	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1 IRVE

IRVE VALIDEES BUREAUX SDES 2022-2023



Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ D'approuver le programme 2023 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention d'application ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la (aux) convention(s) précitée(s), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;
 - ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine Public (CODP) ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;
- ▶ D'autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux avec Citéos de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 (Easy-Charge) et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Roger BLANC-COQUAND

Le Président du SDES,

Michel DYEN

Travaux d'installation IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2023

Annexe rapport BS 6-5-2023

Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compléance IRVE transférée OUI / NON	TCCPE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux			Commune				SDES	
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info : prime ADVENIR du 10/17/2023 au 1/08/2023	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (hors recordement)	TVA non récupérable (recordement)	Participation aux travaux TTC
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Complément Avenue Victoria	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-6vr-23	IRVE23002	8 296	1 625	9 921	168	233	833	233	8 296	1 625
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	50 rue Abbé Pierre	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-6vr-23	IRVE23005	25 128	5 883	30 811	-4 000	710	233	233	25 361	5 450
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Place Clémenceau	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-6vr-23	IRVE23006	21 977	5 069	27 045	-4 000	634	233	233	22 210	4 835
AIX-LES-BAINS	AIX-LES-BAINS	Entrée Hippodrome	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	7-6vr-23	IRVE23007	21 068	4 891	25 959	-4 000	611	233	233	21 301	4 658
AVANCHERS (LES)	AVANCHERS (LES)	Devant la gendarmerie, bornes raplées	4350 kW AC/DC-2 PDC	2	4	73 024	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23015 IRVE23016	76 616	17 643	94 260	-11 600		833	833	35 425	16 810
BAUCHE (LA)	BAUCHE (LA)	Parking nord du Château	22/22 kW AC/AC-2 PDC	1	2	73 033	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23017	10 475	2 615	13 090	-2 600		233	233	4 754	2 382
CHAMOUSSET	CHAMOUSSET	Parking Impasse de la Gare	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 068	OUI	OUI	7-6vr-23	IRVE23008	22 047	5 209	27 256	-4 000		233	233	9 840	4 976
DULLIN	DULLIN	Parking poste Dullin, D37A, route de Vergenuc	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 104	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23010	10 423	2 605	13 027	-2 600		233	233	4 728	2 371
JONGIEUX	JONGIEUX	Parking amont Eglise	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 140	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23018	22 531	5 306	27 837	-4 000		600	600	11 365	4 706
MODANE	MODANE	Rue des Betteis	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 157	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23019	21 880	4 376	26 256	-4 000		383	383	9 482	3 993
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Raoul Villot OUEST	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23012	21 003	5 001	26 003	-4 000		233	233	9 318	4 767
MOTTE-SERVOLEX (LA)	MOTTE-SERVOLEX (LA)	Parking Raoul Villot EST	22/24 kW AC/AC-2 PDC	1	2	73 179	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23013	10 726	2 665	13 391	-2 600		233	233	4 880	2 432
NOVALAISE	NOVALAISE	Parking écomobilité, rue du Pt Rampseau	22/22 kW AC/AC-2 PDC	1	2	73 191	OUI	OUI	7-6vr-23	IRVE23009	12 347	2 990	15 337	-2 600		583	583	6 915	2 406
PONT-DE-BEAUVOISIN	PONT-DE-BEAUVOISIN	Place Carouge	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 204	OUI	OUI	25-avr-23	IRVE23014	21 577	5 115	26 692	-4 000		383	383	10 130	4 732
SAINT-ALBAN-LEYSSE	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Parking Collège, avenue de la Mairie	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 222	OUI	OUI	21-mars-23	IRVE23011	22 059	5 212	27 271	-4 000		233	233	9 846	4 978
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Parking de la Mairie, route de l'Eglise	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-6vr-23	IRVE23001	23 082	5 416	28 499	-4 000		650	650	11 616	4 766
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Passage du Lac, route des Platitères	22/22 kW AC/AC-2 PDC	1	2	73 240	OUI	OUI	7-6vr-23	IRVE23002	13 703	3 261	16 964	-2 600		233	233	6 388	3 027
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Place du Pont	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 236	OUI	OUI	7-6vr-23	IRVE23003	21 055	4 211	25 266	-4 000		233	233	8 544	3 978
SAINTE-HELENE-DU-LAC	SAINTE-HELENE-DU-LAC	Salle polyvalente	22/22 kW AC/AC-2 PDC	1	2	73 236	OUI	OUI	7-6vr-23	IRVE23004	10 601	2 120	12 722	-2 600		233	233	4 287	1 887
VAL-CENIS	VAL-CENIS	Parking mairie	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23020	21 707	5 141	26 849	-4 000		417	417	10 312	4 725
VAL-CENIS	VAL-CENIS	Office du tourisme	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23021	20 699	4 940	25 639	-4 000		233	233	9 166	4 706
VAL-CENIS	VAL-CENIS	Parking maison de la Vanoise	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23022	20 699	4 940	25 639	-4 000		233	233	9 166	4 706
VAL-CENIS	VAL-CENIS	Proche Intermarché	22/24 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 290	OUI	OUI	8-juin-23	IRVE23023	24 109	5 622	29 731	-4 000		233	233	10 871	5 388
xxxx						#N/A													

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
 Reçu en préfecture le 21/09/2023
 Publiée le 21/09/2023
 ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_5_23-DE



Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCCEE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux			Commune					SDES					
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info : prime ADVENIR du 1/01/2023 au 1/09/2023	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (recommandement)	TVA non récupérable (recommandement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC			
Total validé à ce jour : 23												483 808	111 657	595 464	- 87 200	2 123	7 350	7 350	7 350	264 394	104 307	331 071		
ATTIGNAT-ONCIN	ATTIGNAT-ONCIN	Parking école / église	22/23 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 022	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE3024	10 475	2 615	13 090	-2 000	233	233	233	4 754	2 382	8 336				
CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	Parking devant cimetière (trav 2024)	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 083	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE3025	20 752	4 950	25 702	-4 000	233	233	233	9 192	4 717	16 510				
CHINDRIEUX	CHINDRIEUX	Parking entre RD et terrain de foot, en face de la maison de sainte	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 085	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE3026	24 271	5 654	29 925	-4 000	233	233	233	10 952	5 421	18 973				
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	1450 place de la mairie	22/22 kW AC/AC - 2 PDC	1	2	73 235	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE3027	11 729	2 866	14 595	-2 000	233	233	233	5 381	2 633	9 214				
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	Route de la Madeleine, face parking du Bugéon	22/22 kW AC/AC - 2 PDC	1	2	73 235	OUI	OUI	12-sept-23	IRVE3028	11 729	2 866	14 595	-2 000	233	233	233	5 381	2 633	9 214				
						#N/A				IRVE3029														
						#N/A				IRVE3030														
						#N/A				IRVE3031														
Total validés le 12 septembre 2023 : 5												78 957	18 951	97 908	- 15 800	1 167	1 167	1 167	35 661	17 785	62 246			
Total travaux année 2023												562 764	130 608	693 372	- 103 000	2 123	8 517	8 517	500 054	122 092	393 317			
												Coût moyen IRVE		24 409										

271 225

22	Opérations déjà validées	5	Nouvelles opérations à valider
1	Opérations complémentaires déjà validées	28	Opérations complémentaires à valider

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
 Reçu en préfecture le 21/09/2023
 Publié le
 ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_5_23-DE



SDES, territoire
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Délibération n° BS 6-6-2023

Objet :
Études de développement des
Énergies renouvelables :
Convention de mandat de
maîtrise d'ouvrage

Date de la convocation
9 juin 2023

Membres :
En exercice : 13
Présents : 8
Présents prenant part à
la délibération : 8

Secrétaire de séance élu :
Roger BLANC-COQUAND

Nota :
Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
septembre 2023.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 12 septembre 2023 à 14 h 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social
du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation
légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal
MARTIN, Béatrice **SANTAIS**, Yves **BERTHIER**, Roger
BLANC-COQUAND, Serge **DAL BIANCO**, Michel
DYEN et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Robert **AGUETTAZ**, Jean-Claude
RAFFIN, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH** et
Jean-Marc **VIAL**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- ▶ approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- ▶ approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 1 convention d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables, conformément aux éléments précisés dans le 2ème tableau de l'annexe jointe à la présente délibération.

A noter que 10 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical et le Bureau Syndical (1^{er} tableau de l'annexe jointe à la présente délibération).

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver le dossier listé dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour le dossier concerné, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**

- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires associés à ces études ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions, telle que présentées en l'ensemble des actes afférents ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs é précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes.**

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 073-257302232-20230912-DELIB_BS_6_6_23-DE

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Roger BLANC-COQUAND

Le Président du SDES,

Michel DYEN

Annexe n° BS 6-6-2023

Etudes préalables d'installation photovoltaïque (PV) sous MOA SDES

Dossiers validés		Projets		Coût prévisionnel	
Réf dossier	Commune	Type d'installation	Puissance crête (en kWc)	Engagement prévisionnel du SDES TTC	Engagement de la commune TTC
2022-PV01	Saint-Vital	Centrale PV au sol	2600	62 819 €	0 €
2022-PV02	Grésy-sur-Aix	Toitures et ombrières PV	286	25 000 €	15 840 €
2022-PV04	Saint-Pierre d'Albigny	Centrale PV au sol	4800	24 150 €	0 €
2022-PV03	Aillon-Le-Jeune	Ombrière PV	75	2 300 €	0 €
2022-PV05	Modane	Toiture PV	90	3 000 €	0 €
2022-PV06	Mercury	Toitures PV	111	6 000 €	0 €
2022-PV08	Bassens	Toitures PV	200	6 000 €	0 €
2022-PV09	Saint-Genix-les-Villages	Centrale PV au sol	1600	2 901 €	0 €
2023-PV01	Novalaise	Toitures PV	72	6 000 €	0 €
2023-PV01	Novalaise	Toitures PV	30	3 000 €	0 €
Total déjà validé à ce jour			10 dossiers	141 170 €	15 840 €

Dossiers à valider		Projets		Coût prévisionnel	
Réf dossier	Commune	Type d'installation	Puissance crête (en kWc)	Engagement prévisionnel du SDES TTC	Participation de la commune TTC
2023-PV02	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Toitures PV	16	2 000 €	0 €
Validé			1 nouveau dossier	2 000 €	0 €